**Acier : L'Union européenne ouvre une procédure contre les Etats-Unis devant l'OMC**

Comme elle l'avait annoncé, l'Union européenne a ouvert le 1er juin une procédure devant l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) contre la décision américaine d'imposer des droits de douane sur l'acier et l'aluminium en provenance de l'UE.

Comme annoncé, l'Europe saisir l'OMC. Le bloc communautaire a déposé une requête pour consultations avec les [Etats-Unis](http://www.usinenouvelle.com/etats-unis/) sur les droits de douane, ce qui constitue la première étape dans le processus de règlement des différends à l'OMC. "Le secrétariat de l'OMC a reçu la requête de l'UE pour des consultations sur les mesures prises par les Etats-Unis en vertu de la section 232" (du Trade Expansion Act de 1962, qui justifie des restrictions à l'importation par des motifs de sécurité nationale), a déclaré un responsable de l'institution basée à Genève. Le texte de cette requête ne sera rendu public que lorsqu'il aura été présenté à tous les pays membres.

Négociation bloquée

Lors d'une conférence de presse à Bruxelles, la commissaire européenne au Commerce Cecilia Malmström a déclaré que la porte de la négociation avec les Etats-Unis était close pour le moment. "Nous n'étions pas encore à la table des négociations. Notre offre était: 'Eloignez de nous ce pistolet, asseyons-nous ensemble autour de la table en tant qu'amis et partenaires égaux, et discutons', ce qui aurait pu aboutir à des négociations", a expliqué Cecilia Malmström lors d'une conférence de presse à Bruxelles. "Nous n'avons jamais obtenu ça. Pour le moment, cette porte est donc fermée", a-t-elle ajouté.

Le président Donald Trump a annoncé en mars dernier l'imposition de droits de douane sur l'acier et l'aluminium importés aux Etats-Unis, en accordant des exemptions jusqu'à ce vendredi à l'UE, au Canada et au Mexique, dans l'espoir de forcer Bruxelles, Ottawa et Mexico à faire des concessions commerciales.